

Lettre de D'Alembert à Voltaire, 7 octobre 1771

Expéditeur(s) : D'Alembert

Les pages

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Relations entre les documents

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Citer cette page

D'Alembert, Lettre de D'Alembert à Voltaire, 7 octobre 1771, 1771-10-07

Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Consulté le 03/12/2025 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/dalembert/items/show/261>

Informations sur le contenu de la lettre

Incipit Il n'est que trop vrai, mon cher maître, qu'il y a un arrêt...

Résumé L'arrêt du Conseil supprimant le discours La Harpe [prix d'éloquence pour l'Eloge de Fénelon] a été demandé par les archevêques de Paris et de Reims. Le seul soutien à Versailles est le prince Louis [Rohan]. Les approbations des discours de l'Acad. par la Sorbonne. « Je gémis et je me tais. »

Date restituée 7 octobre [1771]

Justification de la datation Non renseigné

Numéro inventaire 71.76

Identifiant 1521

NumPappas 1187

Présentation

Sous-titre 1187

Date 1771-10-07

Mentions légales

- Fiche : Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).
- Numérisation : Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG).

Editeur de la fiche Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Informations éditoriales sur la lettre

Format du texte de la lettre Non renseigné
Publication de la lettre Best. D17393
Lieu d'expédition Paris
Destinataire Voltaire
Lieu de destination Ferney
Contexte géographique Ferney

Information générales

Langue Français
Source autogr., « à Paris », adr., 3 p.
Localisation du document Den Haag RPB 129, G16A30, 141

Description & Analyse

Analyse/Description/Remarques Non renseigné
Auteur(s) de l'analyse Non renseigné
Notice créée par [Irène Passeron](#) Notice créée le 06/05/2019 Dernière modification le 20/08/2024

916-A30
De M. D'Alembert
1771

à Paris ce 7 octobre
1771

52

Il n'est que trop vrai, mon cher maître, qu'il y a un arrêt du
conseil qui supprime le discours de la Hange. Cet arrêt a été
sollicité par l'Académie de Paris & par l'Académie d'Albi.
Je voulois d'abord faire condamner l'ouvrage par la Sorbonne,
mais le syndic de la Faculté s'y oppose, il se passe de la fin
de marmontel. L'Académie a fait ce qu'elle a pu pour empêcher
cette suppression, ou du moins qu'elle ne se fît par un arrêt
du conseil; mais tout ce qu'elle a pu obtenir, en son honneur
de peine, a été que l'arrêt ne soit ni crié, ni affiché; mais il
est imprimé, et il a été donné à l'imprimerie Royale à ceux
qui l'ont demandé. Vous savez que de tous nos confesseurs de
versailles, seul le vicaire Louis est le seul qui ait servi l'Académie.
Sur cette occasion; les autres ou n'ont rien dit, ou peut-être
ont voulu de nuire. Voilà où nous en sommes. Cet arrêt nous
a toujours été fait approuver de son temps, comme autrefois, les
despots des papes par deux docteurs de Sorbonne. Il y a quatre
ans que nous avions
cette approbation, par des

voisins très raisonnables; 1.^o parce que l'ordonnance
dans une assemblée publique que l'usage de Charles V doit
être ainsi approuvé, le public nous verra au net, & nous le
méritons bien. 2.^o parce qu'il y a des usages, comme celui de
Molier, qui arrivent sans indication de deux
Théologiens. 3.^o parce qu'il y a, comme ceux de fust, de
Colbert, où il faut parler d'autre chose que de Théologie,
et où l'appellation de deux docteurs de Sorbonne, ne mettrait
point l'Académie à couvert de tracasseries. 4.^o enfin parce que
ces docteurs abusent scandaleusement de leur
autorité pour leur plaisir; témoin l'usage de Charles V dans
lequel ils avaient effrayé toutes les contraires
propositions ultramontaines, à l'acquisition de. Il faudrait
pour nous des hommes se soumettre à ce joug; à la bonne
heure. Je quitte ce je me tais. si on veut, envoyez l'écrit de

conseil, vous savez aisément qu'un qui l'ont redigé n'ont rien
pu ^{la} faire de bien de la sorte. je suis que
plus d'un évêque désapprouve son acte de condamnation; mais
ils risquent trop à le signer. nous sommes bien souvent
en cette circonstance le feu Parlement n'épistait plus; car
il n'aurait pas manqué de faire à cette occasion quelque nouvelle
lettre. à dieu, mon cher ami, j'ai beaucoup de peine de douleur.

Salambert sur Vannes
à M. de Voltaire.

A Monsieur
Monsieur de Voltaire
de l'Académie française
à Ferney, pays de Gex

